

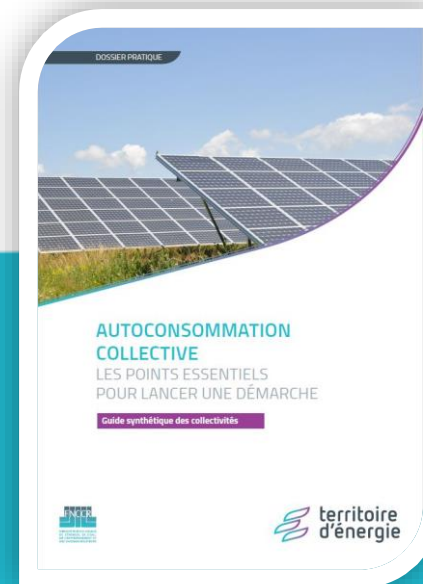
# La FNCCR - Territoire d'énergie

800 collectivités adhérentes, permet de toucher 60 millions d'habitants

Gouvernance et financement 100 % publics

Services publics en réseaux: énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR et MDE), eau et assainissement, numérique, économie circulaire...

Représentation, animation, conseil...



# ACTEE, un programme pour les collectivités

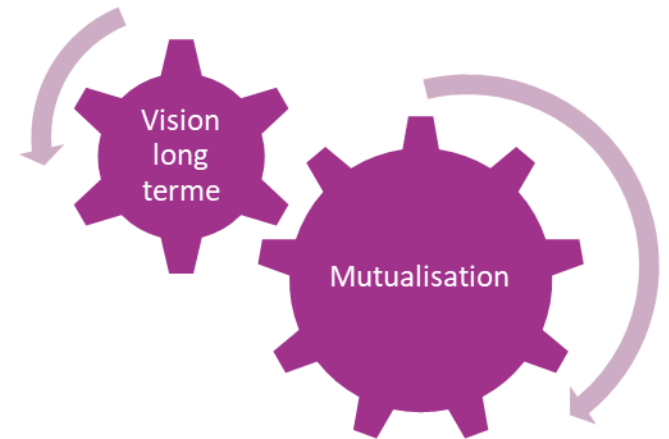
Programme central de financement (études, ressources humaines, outils de mesure, maîtrise d'œuvre)

Cellule téléphonique de soutien aux collectivités

Production de ressources et outils (MOOC, fiches et guides thématiques, documents modèles...)

Plus d'informations : [Le Programme ACTEE, de quoi s'agit-il ? - ACTEE \(programme-cee-actee.fr\)](https://www.programme-cee-actee.fr/programme-actee)

Newsletter ACTEE : <https://www.programme-cee-actee.fr/programme/inscrivez-vous-a-la-newsletter-actee/>

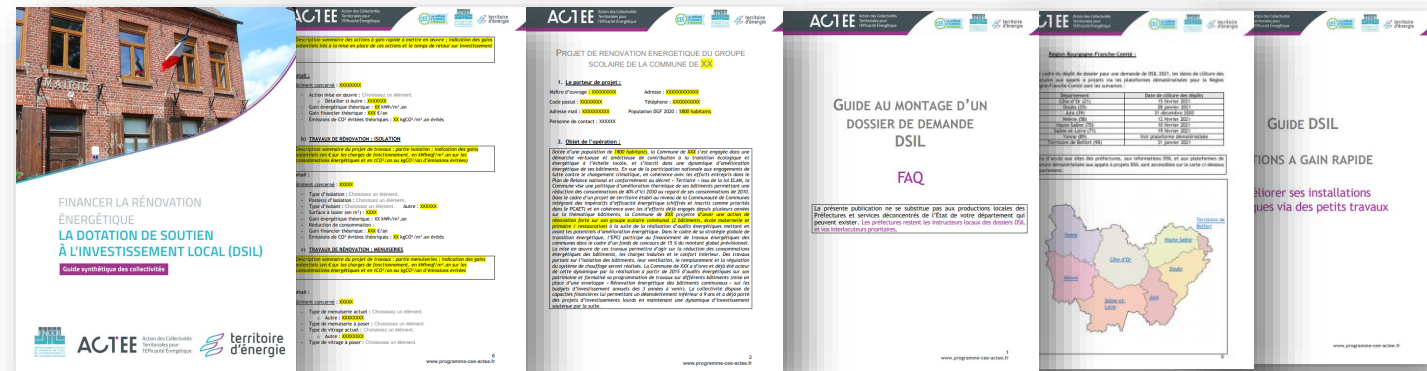


# Des outils d'accompagnement à la mobilisation de la DSIL

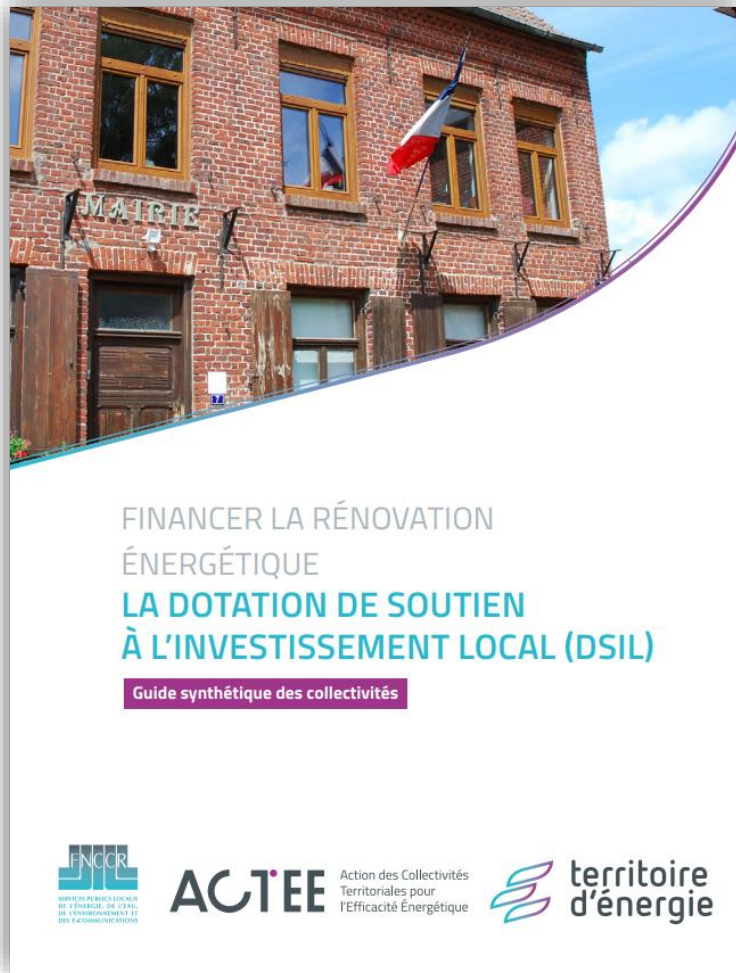
Pour assurer la mobilisation des aides DSIL, la FNCCR et le programme ACTEE ont produit un ensemble de documents à destination des collectivités afin de faciliter l'élaboration de leurs dossiers de demande de subvention :

- Un ensemble de documents, guides et modèles sur la DSIL rénovation énergétique : [Disponible ici](#)
  - Un guide générique sur la DSIL Rénovation Énergétique
  - Une note explicative des modalités de la nouvelle DSIL rénovation énergétique
  - Un document modèle clé en main pour faciliter l'élaboration des dossiers de demande DSIL
  - Un document exemple de dossier de demande pour inspiration à destination des collectivités
  - Une FAQ
  - Une cartographie des modalités de dépôt des dossiers DSIL par département
  - Un guide « Actions à gains rapides »

Ces publications ne se substituent pas aux productions locales des Préfectures et services déconcentrés de l'État de votre département qui peuvent exister. **Les préfetures restent les instructeurs locaux des dossiers DSIL et vos interlocuteurs prioritaires.**



# Des outils d'accompagnement à la mobilisation de la DSIL



## GUIDE SYNTHÉTIQUE DES COLLECTIVITÉS

- Identification rapide des collectivités et opérations éligibles à la DSIL
- Détail de l'enveloppe exceptionnelle DSIL Rénovation Énergétique 2021

## Analyse de la FNCCR sur le dispositif :

- Importance donnée aux actions à gain rapide
- Importance donnée aux projets énergétiquement ambitieux
- Un attachement aux critères environnementaux des projets
- Un dispositif en lien direct avec le Décret tertiaire

# Des outils d'accompagnement à la mobilisation de la DSIL

**ACTEE** Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

CEC Les certificats d'Économies d'Énergie FNCCR territoire d'énergie

PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE **XX**

1. **Le porteur de projet :**  
Maître d'ouvrage : **XXXXXXXXXX** Adresse : **XXXXXXXXXXXX**  
Code postal : **XXXXXXXX** Téléphone : **XXXXXXXXXX**  
Adresse mail : **XXXXXXXXXX** Population DGF 2020 : **1800 habitants**  
Personne de contact : **XXXXXX**

2. **Objet de l'opération :**

Dotée d'une population de **1800 habitants**, la Commune de **XXX** s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le Plan de Relance national et conformément au décret - Tertiaire - issu de la loi ELAN, la Commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40% d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans le cadre d'un projet de territoire établi au niveau de la Communauté de Communes intégrant des impératifs d'efficacité énergétique (chiffrés et inscrits comme priorités dans le PCAET) et en cohérence avec les d'efforts déjà engagés depuis plusieurs années sur la thématique bâtiments, la Commune de **XXX** projette d'avoir une action de rénovation forte sur son groupe scolaire communal (2 bâtiments, école maternelle et primaire / restauration) à la suite de la réalisation d'audits énergétiques mettant en avant les potentiels d'amélioration énergétique. Dans le cadre de sa stratégie globale de transition énergétique, l'EPCI participe au financement de travaux énergétiques des communes dans le cadre d'un fonds de concours de 15 % du montant global prévisionnel. La mise en œuvre de ces travaux permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur. Des travaux portant sur l'isolation des bâtiments, leur ventilation, le remplacement et la régulation du système de chauffage seront réalisés. La Commune de **XXX** a d'ores et déjà été actrice de cette dynamique par la réalisation à partir de 2015 d'audits énergétiques sur son patrimoine et formalisé sa programmation de travaux sur différents bâtiments (mise en place d'une enveloppe - Rénovation énergétique des bâtiments communaux - sur les budgets d'investissement annuels des 3 années à venir). La collectivité dispose de capacités financières lui permettant un désendettement inférieur à 9 ans et a déjà porté des projets d'investissements lourds en maintenant une dynamique d'investissement soutenue par la suite.

www.programme-cee-actee.fr

## DOCUMENT-MODÈLE DE DOSSIER DE DEMANDE DSIL

- Document à destination des collectivités
- Facilitation de la présentation des projets
- Modèle à remplir et constitution du projet de travaux par sélection de travaux

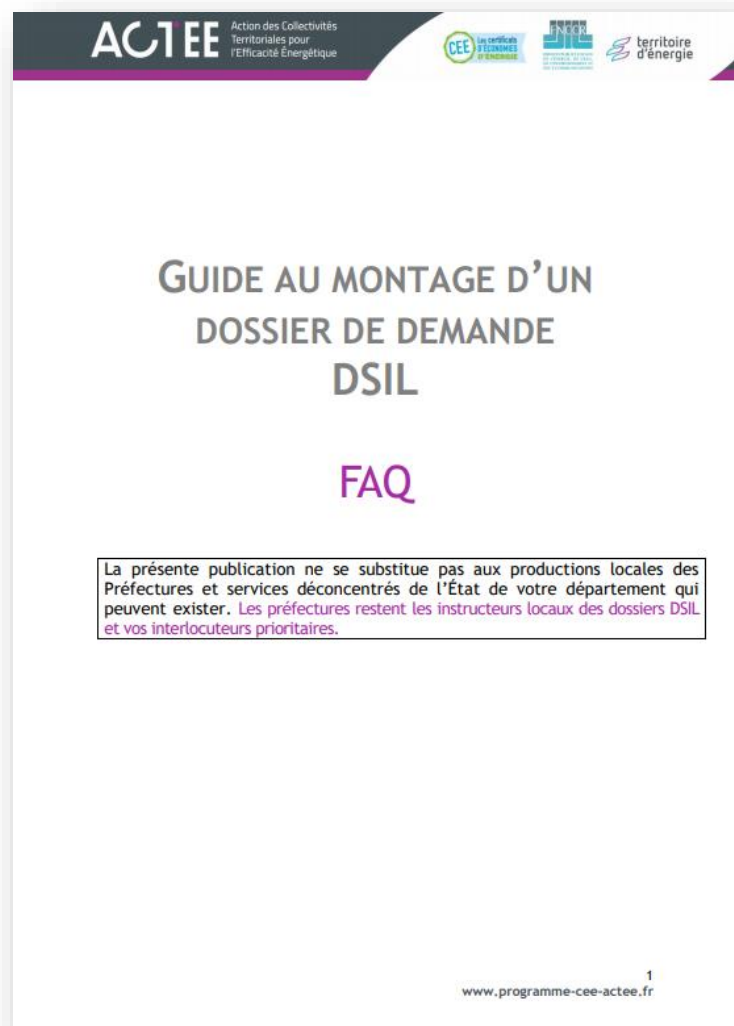
### Détail :

Bâtiment concerné : **XXXXXXXXXX**

- Action à gain rapide
- Choisissez un élément. ▾
- Action mise en œuvre : **XXXXXXXXXX**
    - Détailler si Autre : **XXXXXXXXXX**
  - Gain énergétique théorique : **XX kWh/m<sup>2</sup>.an**
  - Gain financier théorique : **XXX €/an**
  - Émissions de CO<sup>2</sup> évitées théoriques : **XX kgCO<sup>2</sup>/m<sup>2</sup>.an évités**

## DOCUMENT EXEMPLE DE PROJET

# Des outils d'accompagnement à la mobilisation de la DSIL



## FAQ VALIDÉE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Financement
  - Critères de sélection des projets
  - Calendrier
  - Typologie de bâtiments éligibles
  - Accès à la DSIL pour les communes rurales et collectivités d'Outre-Mer
  - Articulation avec le programme ACTEE
- 
- FAQ abondée des questions / réponses recueillies lors du 1<sup>er</sup> webinaire DSIL du 15/02/21

# Des outils d'accompagnement à la mobilisation de la DSIL



## GUIDE SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS A GAIN RAPIDE A METTRE EN ŒUVRE

- Éclairage
- Chauffage et ECS
- Rafraîchissement et ventilation
- Compteurs d'énergie

Pour aller plus loin voir le guide du CEREMA sur les actions à gain rapide : [Diminuer la consommation énergétique des bâtiments | Publications du Cerema](#)

# DSIL Plan de Relance et Rénovation Énergétique

## Plan de Relance



- Transition écologique
- Résilience Sanitaire
- Préservation du patrimoine public historique



- Actions à gains rapides
- Amélioration du confort d'été
- Travaux de rénovation du bâti
- Opérations immobilières de rénovation lourdes

**Enveloppe de 650 M€**

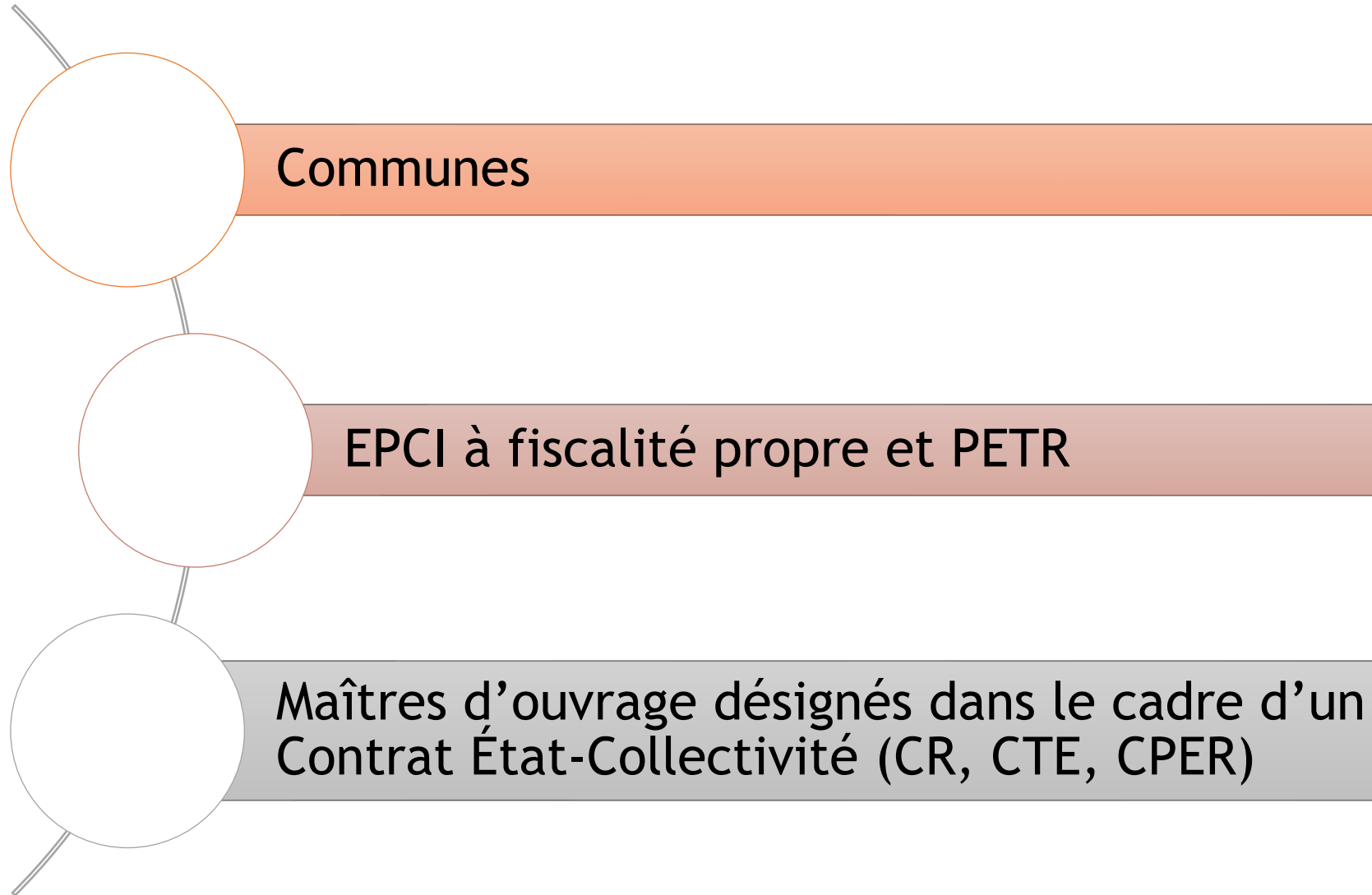
Rénovation des bâtiments des communes et de EPCI

**Enveloppe de 300 M€ (DSID)**

Rénovation des bâtiments départementaux



# Éligibilité à la DSIL



# L'éligibilité des syndicats intercommunaux à la DSIL

L'article L. 2334-42 C du CGCT prévoit que seules les communes, EPCI à fiscalité propre et PETR soient éligibles à la DSIL. Néanmoins, « les souplesses d'emploi applicables à la DSIL sont également applicables à l'enveloppe du Plan de Relance : en cas de signature d'une convention entre le préfet, une collectivité éligible et un maître d'ouvrage désigné, celui-ci peut bénéficier d'une subvention. L'emploi de cette dérogation est destiné aux projets les plus pertinents au regard des objectifs précités » (FAQ DSIL)  
Les collectivités peuvent bénéficier d'une subvention DSIL pour un projet pour lequel elles n'exercent pas la maîtrise d'ouvrage si elles assurent un autofinancement de 20%

## ▪ CAS PARTICULIERS DES CONTRATS ETAT/COLLECTIVITÉ

Dans le cadre de **contrats État / Collectivités (322 collectivités concernées)** il est possible d'envisager un conventionnement permettant l'éligibilité des syndicats intercommunaux à la DSIL. Ce montage est envisageable dans les contrats tels que les Contrats de Transition Écologique (CTE), Contrats Plan Etat Région (CPER) ou encore Contrats de Ruralité (CR). Dans le cadre de ce conventionnement, le syndicat intercommunal doit être porteur d'au moins une action dans le Plan d'action du contrat.

# Critères de sélection des projets

## Critères prioritaires d'évaluation des projets :

### MISE EN ŒUVRE RAPIDE DES PROJETS

- Mise en œuvre effective du projet dans les 2 ans (notification des marchés de travaux avant le 31 décembre 2021 et mise en œuvre avant le 31 décembre 2022) dans le contexte d'une relance rapide de l'économie locale

### PERFORMANCE ENERGETIQUE GLOBALE DU PROJET

- Une réduction d'au moins 30% des consommations énergétiques est favorisée, d'autant plus si le projet de travaux permet d'atteindre les objectifs 2030 du dispositif Éco-Tertiaire
- Gain calculé sur la consommation avant et après travaux, tant sur les consommations énergétiques, les charges de fonctionnement et les émissions de GES évitées
- Avantages environnementaux du projet

### IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET

- Appréciation de l'effet « levier » de la dotation dans l'aboutissement du projet
- Impact économique sur la collectivité, ses charges de fonctionnement ou impact sur l'économie locale

# Critères de sélection des projets

## Mise en œuvre de solutions à gain rapide :

- Favoriser les actions d'efficacité énergétique facilement mises en œuvre et permettant un **retour sur investissement rapide**

Quelques exemples...

Mise en place d'éclairages basse consommation

Pose de robinets thermostatiques

Calorifugeage des conduites et ballons

Modulation des débits d'air

Désembouage des circuits et réseaux

Installation d'un GTB/GTC

Automatisation du système d'éclairage

# Critères de sélection des projets

## Avantages environnementaux du projet :

- **Un encouragement à utiliser des matériaux bio-sourcés** ainsi que le recours à des matériaux à faible empreinte carbone, le recours au recyclage et à la réutilisation des déchets de chantiers
- **Une valorisation des projets mettant en œuvre des énergies renouvelables** dans les systèmes de chauffage et une importance donnée aux projets de substitution des chaudières fioul par d'autres énergies
- **Une amélioration conséquente du confort d'été\*** pour notamment limiter le recours aux systèmes de climatisation et privilégier des solutions alternatives (isolation, pare-soleil, végétalisation...)

\* Sur ce sujet, voir le guide de la FNCCR [«Les bonnes pratiques à adopter en cas de canicule. Les mesures clefs pour le confort d'été»](#)

# Le parc de bâtiments éligibles

L'enveloppe exceptionnelle du Plan de Relance vise l'ensemble des bâtiments publics communaux, intercommunaux et départementaux :

- ❑ Tertiaire (bâtiments scolaires, salles des fêtes, locaux administratifs, EHPAD et bâtiments médico-sociaux, équipements sportifs...)
- ❑ Logement (avec enveloppe abondée pour la rénovation du parc social sur 2 ans)

La DSIL Rénovation énergétique accorde une importance particulière aux bâtiments :

- **Scolaires** du bloc communal (maternelle et élémentaire)
- Situés dans les **quartiers prioritaires Politique de la Ville**
- Situés dans les **communes rurales**

*Priorités territoriales*

Les bâtiments des **collectivités d'Outre-Mer** sont éligibles à cette DSIL exceptionnelle. La sélection des projets présentés apportera une attention particulière aux spécificités locales en appuyant la question de la limitation du recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle, les mesures permettant un meilleur confort d'été et le recours aux EnR

# SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et  
d'Environnement de la Nièvre

Mme Anne SAVIGNON

Cheffe de Service Transition Énergétique Climat

# ALTE 69

Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône

## M. Matthieu MAILLARD

Chargé de projets collectivités et professionnels



# Questions